



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARDENNES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°8-2019-105

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## DDFIP08

8-2019-09-13-003 - Délégation de signature de M. Thierry HUREAU, responsable de la Trésorerie de Sedan (2 pages)

Page 3

DDFIP08

8-2019-09-13-003

Délégation de signature de M. Thierry HUREAU,  
responsable de la Trésorerie de Sedan

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ARDENNES  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE

**Délégation de signature de M. Thierry HUREAU ,  
responsable de la Trésorerie de SEDAN**

Le comptable, responsable de la trésorerie de Sedan,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants, L. 252 et L. 257 A et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à **Mme Sabine Belotti-Pesenti, Inspectrice des Finances Publiques**, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de Sedan, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 5 000€;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment, les avis de mise en recouvrement, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après;
- 2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que ester en justice;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Durée et montant</b>
Chantal ROUEDE	<i>Contrôleur Principal</i>	<i>12 mois et 2000 €</i>
Fabienne Foucart	<i>Contrôleur Principal</i>	<i>12 mois et 2000 €</i>
Michelle Noiret	<i>Contrôleur Principal</i>	<i>12 mois et 2000 €</i>
Valérie Thiery	<i>Contrôleur Principal</i>	<i>12 mois et 2000 €</i>
Bruno Lopes-Ferreira	<i>Contrôleur Principal</i>	<i>12 mois et 2000 €</i>

## Article 3

Le présent arrêté prend effet le 13 septembre 2019 et sera publié au recueil des actes administratifs du département des Ardennes.

A Sedan, le 13/09/2019

Le comptable, responsable de la Trésorerie de Sedan,



Thierry Hureau  
Inspecteur Divisionnaire,